

### Affaires Scolaires - Exercice 1991 - Classes de découvertes - Répartition des subventions

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Un crédit de 540 000 F est inscrit au chapitre 943.1.657 du budget primitif de l'exercice 1991 (Enseignement du 1<sup>er</sup> degré Subventions) pour aider financièrement les classes qui partent en séjour de neige, mer ou nature.

La majeure partie (519 000 F) de ce crédit a été répartie entre les associations bisontines spécialisées dans l'organisation des classes transplantées : l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Doubs (405 000 F), l'AROEVEN (83 000 F) et la Fédération des Oeuvres Laïques (31 000 F).

Le reliquat, soit 21 000 F est à répartir entre les différentes classes qui ont souhaité organiser leur séjour sans avoir recours à l'une des trois associations sus-mentionnées.

Actuellement, 7 écoles ont déposé un dossier de demande de subvention : Ecole P.M. Curie (malentendants), Brossolette, Bregille Plateau, Velotte, Dürer, Bourgogne (perfectionnement) et Saint-Ferjeux.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la répartition suivante du crédit de 19 469 F :

Ecoles	Lieu de séjour	Dates	Subvention accordée
P. et M. Curie	Rochejean	18 au 22/03	1 365 F
Brossolette	Rochejean	13 au 18/05	2 964 F
Bregille Plateau	Haut Doubs itinérant	14 au 24/03	2 600 F
Velotte	Ardèche	25 au 30/03	2 340 F
Dürer	Finistère	12 au 24/09	7 020 F
Bourgogne	Rigney (25)	10 au 15/06	840 F
Saint-Ferjeux	Châteaux Loire	Fin mai / début juin	2 340 F
			<b>19 469 F</b>

Cette répartition a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement. Le solde d'un montant de 1 531 F fera l'objet d'une répartition ultérieure.

La dépense sera prélevée sur le chapitre 943.1.657.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte la répartition qui lui est proposée.